

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **19 décembre 2016** à 19 h 33, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Réal Bernard
Siège #2 - Mario Bergeron
Siège #3 - Micheline Charrier
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Émilien Carrier

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 16 décembre 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de convocation de la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

2016-12-374

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Ouverture de la séance

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - Résolution pour achat d'un souffleur à neige

4 - Résolution pour don au Corps de Cadets 1937 Lac-Mégantic

5 - 5- Résolution pour demande de maintien des services offerts – clinique de vaccination antigrippale

6 - Résolution pour transferts budgétaire

7 - VARIA

7.1 - COMPTES À PAYER

7.2 - Regard brisé au coin des Routes 108 et 161

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Monsieur Mario Lachance, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et le point VARIA demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-375

3 - Résolution pour achat d'un souffleur à neige

CONSIDÉRANT QUE le souffleur à neige du Service des Loisirs de Stornoway ne fonctionne pas bien et est en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway utilise également le souffleur pour le centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été recueillies et présentées;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'un souffleur pour les besoins communs du Service des Loisirs de Stornoway et de la Municipalité de Stornoway;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'un souffleur disponible dans les soumissions recueillies et présentées;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments (centre comm) n°02-702-20-523*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-376

4 - Résolution pour don au Corps de Cadets 1937 Lac-Mégantic

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway verse des dons à des organismes qui oeuvrent au sein des communautés et favorisent le mieux-être;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a reçu une demande de don du *Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic*;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement d'un montant de 100 \$, aux *Corps des cadets 1937 Lac-Mégantic*;

QUE les montants soient pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°01-110-00-990*;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-377

5 - 5- Résolution pour demande de maintien des services offerts - clinique de vaccination antigrippale

ATTENDU QUE la vaccination constitue le meilleur moyen de protéger les jeunes enfants, les personnes plus âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli contre la grippe et ses complications;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années se tient à Stornoway une campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière;

ATTENDU QUE cette année, les modalités de fonctionnement de la clinique de vaccination ont été modifiées afin de nécessiter une prise de rendez-vous préalable par Internet ou par boîte téléphonique;

ATTENDU QUE 20,9 % de la population a 65 ans et plus;

ATTENDU QUE la campagne annuelle de vaccination vise particulièrement les aînés;

ATTENDU QUE beaucoup d'aînés de la Municipalité de Stornoway n'ont pas accès à Internet ou maîtrisent mal l'utilisation de ce média;

ATTENDU QUE les ratées du réseau téléphonique du CIUSSS de l'Estrie-CHUS démontrent que le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'était pas prêt à assumer la prise de rendez-vous téléphonique;

ATTENDU QUE le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'a pas informé la population de la nécessité de prendre rendez-vous pour la clinique de vaccination 2016;

ATTENDU QUE le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'a pas fait la même publicité que par les années passées dans les journaux locaux;

ATTENDU QUE cette nouvelle façon de procéder pour les rendez-vous risque d'avoir un effet négatif sur les résultats de la campagne de vaccination;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway demande au CIUSSS de l'Estrie-CHUS de maintenir la qualité des services offerts à sa population et de maintenir les cliniques de vaccination antigrippale dans les municipalités de la MRC du Granit.

QUE le conseil municipal de Stornoway demande l'appui de la MRC du Granit dans sa demande au CIUSSS de l'Estrie-CHUS;

QUE la présente résolution soit envoyée à madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie-CHUS; à monsieur Carol Fillion, directeur général adjoint des programmes sociaux et de réadaptation du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette; au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc et à la MRC du Granit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-378

6 - Résolution pour transferts budgétaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a adopté un règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, #2016-499;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le transfert budgétaire du poste Rémunération officiers élections n°02-140-00-141 de 2 600 \$ au poste Subventions et dons organismes de charité;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le transfert budgétaire du poste Formation pompier volontaire n°02-220-00-454 de 1 633 \$ au poste Nouvel éclairage n°02-340-00-726 de 1 309 \$ et au poste Entretien et réparations n°02-340-00-526 de 153 \$ et au poste Pièces et accessoires n°02-340-00-640 de 171 \$;

Adopté à l'unanimité des conseillers

7 - VARIA

Aucun sujet ajouté.

2016-12-379

7.1 - COMPTES À PAYER

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.2 - Regard brisé au coin des Routes 108 et 161

Un regard a été brisé possiblement par le déneigement au coin des Routes 108 et 161. L'inspecteur en voirie sera avisé de la situation.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne de présente.

2016-12-380

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur Mario Bergeron et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 20.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire administrative

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.